



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

**DECISION N°66/2025 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 2020/15 en date du 24 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'alinéa 26 l'autorisant, au nom de la commune, à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions sur des projets communaux portant sur l'investissement ou le fonctionnement,

Vu le dossier présenté par la Commune au titre de l'aide à la création de bibliothèques dans le cadre de l'aménagement mobilier du Centre Culturel,

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le département du Pas-de-Calais dans le cadre de ce projet,

DECIDE :

Article 1 : de solliciter le concours financier du département du Pas-de-Calais au titre de l'aide à la création de bibliothèques dans le cadre de l'aménagement mobilier du Centre Culturel

Article 2 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal dans le cadre des communications du maire et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 3 : Ampliation en sera

- adressée au Receveur Municipal
- notifiée au Département du Pas-de-Calais

LIBERCOURT, le 28 mai 2025

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement



Monsieur le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250528-D-66-2025-AU
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025